

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absent : 1 -un-

convocation : 31/03/2023

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux : IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine, MIRALLES Richard et GIE Florence,

Absent : CASANOVA Jean-Louis

A été nommé secrétaire : IGLESIAS Marc

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Proposition de financement sous forme de prêt à court terme
auprès de la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel Sud Méditerranée pour le
financement de la 1^{er} phase de rénovation de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 octobre 2017 relative au prêt à court terme (en attente de subvention) contracté auprès de la caisse régionale du crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée d'un montant de 63 800.00 €, afin de financer l'opération de rénovation de l'ancien Presbytère (1^{er} phase). Il précise que notre projet dont les travaux ont fait l'objet d'un commencement d'exécution le 20 novembre 2018 ont été retardé pour des raisons indépendantes de notre volonté, d'une part à cause de la cessation d'activité de deux entreprises, et d'autre part à la cause de la pandémie de covid 19 qui ne nous a permis de lancer un appel d'offre dans les temps.

Il rappelle que ce prêt a fait l'objet d'un seul déblocage d'un montant de 2000.00 € en date du 05 août 2019 pour financer les travaux de zinguerie du presbytère.

Il informe les conseillers que le prêt est arrivé à caducité le 06 août 2020.

Il souligne que nous avons sollicité et obtenu un accord sur la prorogation d'un an de la subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2017 dont le montant attribué à notre commune est de 64 258.00 €

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de souscrire un nouveau prêt à court terme pour un montant de 60 000.00 € (en attente de subvention) pour le financement des travaux de rénovation de l'ancien presbytère (1^{er} phase). Après avoir consulté la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, M. le Maire présente la proposition de prêt à court terme à taux révisable (attente subventions) pour le financement de ces travaux

Montant prêt : 60 000.00 €

Durée d'amortissement du prêt : 24 mois

Taux d'intérêt annuel : 3.65 %

Intérêts trimestriels : 547.50 €

Echéance finale : 60 547.50 €

Coût total : 4 380.00 €

Garanties : inscription au budget, et cession de créances (subventions)

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide à l'unanimité des membres :

Compte tenu de la forte augmentation du taux d'intérêt proposé par la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel Sud Méditerranée, de consulter d'autres banques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Michel Anrigo, Maire de Coustouges

Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en Mairie le sept avril deux mille vingt-trois

